

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

PUBLIE LE

27 MAI 2008

**SÉANCE DU 20 MAI À 18 HEURES 30**

N° 3 - 54 / 2008 : OPÉRATION DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DU SEQUESTRE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ALBI  
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 1  
« CANALISATIONS »

**L'An Deux Mille Huit, le 20 Mai 2008**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Mai 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE  
Secrétaire : Monsieur William NION

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Christian DELEBOIS, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Christelle GUILLAUMOT, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Monsieur, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Robert PAGGI, Francine ALARY, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Françoise LESCURE, Alain GRIMAL, Alain LONG, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Monique MILHAU, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Madame, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Robert BOUDES

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Jacqueline MAUREL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES, Dominique BALOUP

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46**  
**Votants (titulaires, suppléants votants) : 38**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 MAI 2008

**N° 3 - 54 / 2008 : OPÉRATION DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DU SEQUESTRE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ALBI  
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 1  
« CANALISATIONS »**

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services,  
Affaires générales, juridiques et marchés publics  
Finances et Budget

**Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,**

Par délibération du 26 septembre 2006, le Conseil Communautaire a attribué le marché de travaux de l'opération de raccordement de la commune du Séquestre au réseau d'assainissement de la commune d'Albi aux sociétés suivantes :

**- Lot 1 : Canalisations (sur les communes du Séquestre et d'Albi)  
Groupement des entreprises BENEZECH / S2TP / GIULIANI TP, pour montant de 365 725,22 € HT soient 437 407,36 € TTC.**

Le marché correspondant n° 07-006 a été notifié le 28 mars 2007.

Des contraintes topographiques et de passage en terrain privé ont conduit à un changement du tracé initial des canalisations occasionnant par là même, notamment :

- des longueurs supplémentaires,
- des surprofondeurs,
- un travail en nappe faute
- des remise en état (clôtures,...) initialement non prévues

La plus value totale sur le Marché représente donc **36372,82 € hors taxes** soient **43 860,69 € TTC.**

Le montant du marché est décomposé comme suit :

Montant initial des travaux :	<b>365 725,22 € H.T</b>
Montant de l'avenant n° 1 :	<b>36372,82 € H.T</b> (soit 10% d'augmentation)
Montant du marché après avenant n°1 :	<b>402 398,04 € H.T</b>
Montant T.V.A	78 870,01€
Montant du marché T.T.C	<b>481 268,05 € TTC</b>

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15 mai 2008,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **DÉCIDE** de passer l'avenant N° 2 ci-annexé modifiant le marché de travaux attribué au groupement de **sociétés BENEZECH / S2TP / GIULIANI TP**

Désignation du marché	Montant initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Pourcentage de variation
Travaux en vue du raccordement de la commune du Séquestre au réseau d'assainissement d'Albi- Réseaux eaux usées - Lot n°1 - Canalisations	<b>365 725,22</b>	<b>36 372,82</b>	<b>402 398,04</b>	+ 10 %

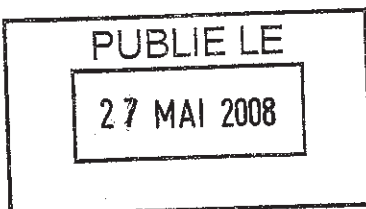
☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

☞ **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le budget annexe Assainissement collectif de l'exercice en cours, opération 804.

Pour extrait conforme,  
Fait le 20 Mai 2008,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



Modèle recommandé : le service peut l'adapter le cas échéant

EXE4

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N° .....

**A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire**

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois  
 (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Titulaire du marché objet du présent avenant : Groupement BENEZECH / SCR GIULIANI / S2TP

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : 365 725,22 € HT soit 437 407,36 € TTC

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant <sup>(1)</sup>
Indiquer ici « Avenant » ou « Décision de poursuivre » AVENANT			

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Le titulaire,  
(signature).

Le nouveau titulaire <sup>(1)</sup>,  
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de  
l'établissement compétent pour signer le marché  
(signature)

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Date de mise à jour : 07/11/2002

(1) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

## B. Objet de l'avenant

EXE4

*Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.*

### ARTICLE Premier :

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants

### ARTICLE 2 : Modifications apportées au marché :

Le présent avenant a pour objet :

- l'augmentation du montant du marché de **36 672.82 € HT soit 43 860.69 € TTC** consécutive à des travaux supplémentaires non prévus au marché initial.
- d'établir un bordereau de prix supplémentaires pour le paiement de ces prestations.

#### 2.1 – Modification de l'acte d'Engagement :

L'article 2 Montant du marché

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du nouveau détail estimatif est :  
Solution variante : Refoulement PEHD électrosoudable.

Montant hors T.V.A.	402 398,04 €
T.V.A. 19,6 %	78 870,01 €
Montant T.T.C.	481 268,05 €

Arrêté à Quatre cent quatre vingt un mille deux cent soixant huit euros cinq centimes

#### 2.2 – Bordereau de prix

Le bordereau des prix est complété par le bordereau des prix annexé au présent avenant comprenant les prix supplémentaires n°  
310107 ; 121117 ; 330450 ; 330500 ; 330550 ; 330600 ; 330650 ; 330700 ; 330750 ; 330800 ; 330850

#### 2.3 – Détail estimatif

Le détail estimatif initial est modifié par le nouveau détail estimatif joint en annexe du présent avenant.

**ARTICLE 3 :** Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

*Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.*

*A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.*